

Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.A Description du processus pour l'étape 2 relative à la planification des interventions dans le domaine de la GIRE

Octobre 2021

Le **programme de soutien à l'ODD 6 relatif à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)** aide les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre des interventions nationales dans le cadre de **l'indicateur 6.5.1 des Objectifs de développement durable (ODD)**, qui mesure le degré de mise en œuvre de la GIRE. Ce programme de soutien vise à suivre et à accélérer de manière mesurable les progrès accomplis dans la réalisation des ODD liés à l'eau et d'autres objectifs de développement, en soutenant directement les processus officiels de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD.

Sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la coordination du Partenariat mondial pour l'eau, en étroite collaboration avec le Centre PNUE-DHI et Cap-Net, le Programme de soutien réunit dans chaque pays un ensemble unique de partenaires représentant les gouvernements, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, en phase avec **l'ODD 17** « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Le Programme de soutien s'articule autour de trois étapes :

Étape 1 – Identification des défis : Utiliser le cadre national de suivi et d'établissement de rapports de l'ODD 6.5.1 pour identifier, par l'intermédiaire de consultations multipartites, les points critiques qui freinent les progrès dans le domaine de la GIRE. Cette étape est complétée par la réalisation périodique, par les gouvernements, d'une enquête sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, conçue pour leur permettre d'évaluer le degré de mise en œuvre de la GIRE. Le suivi régulier de cet indicateur fournit une occasion de revoir et d'ajuster les plans d'action pour la GIRE.

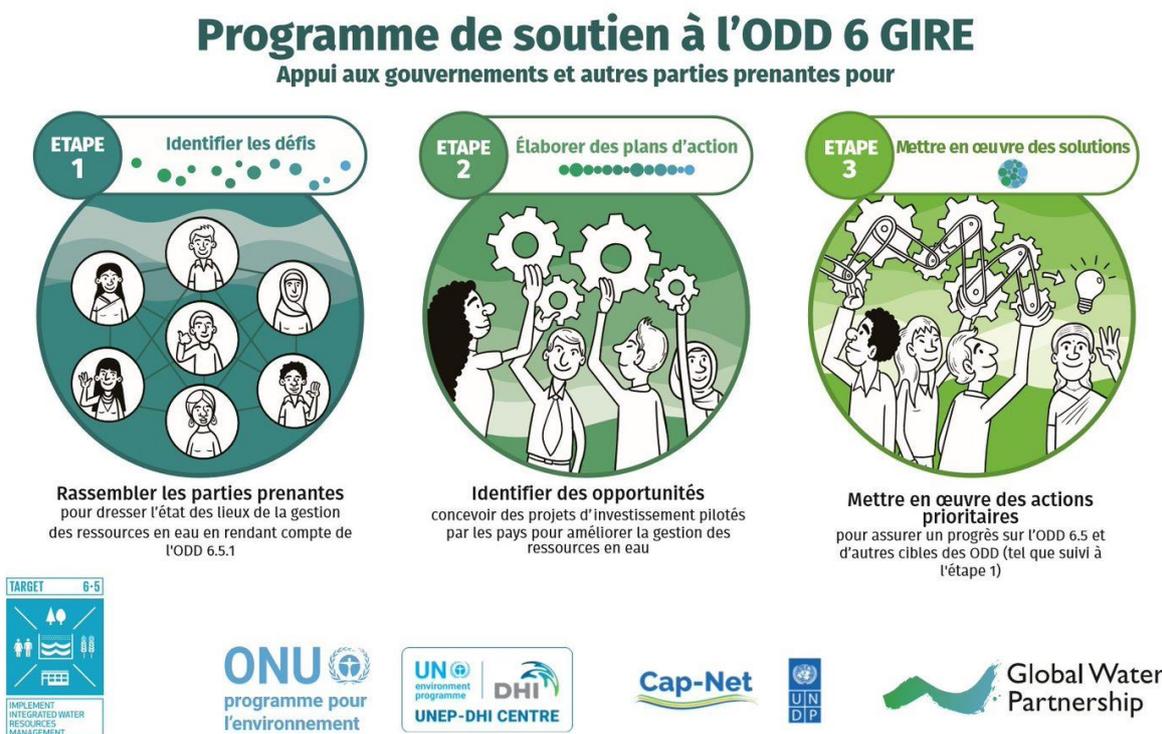
Étape 2 – Élaboration de plans d'action pour la GIRE : À partir des principaux défis en lien avec la GIRE, identifiés lors de l'étape 1, le but de cette étape est de faciliter une démarche multipartite, dirigée par le gouvernement, pour formuler et hiérarchiser les réponses pertinentes. L'étape 2 aboutit généralement à la création d'un plan d'action pour la GIRE, (la désignation peut varier en fonction du pays), qui présente un éventail de possibilités d'investissements attractifs destinées à guider de manière systématique la mise en œuvre des solutions aux défis liés à la GIRE.

Étape 3 – Mise en œuvre des solutions : Aider les pays à mettre en œuvre des solutions dans le domaine de la GIRE en vue d'atteindre l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau, en tant que contribution mesurable à la réalisation des objectifs de développement des pays.

Pourquoi est-il si important de progresser dans la réalisation de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 ?

La seule façon d'atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD), des objectifs ambitieux qui ont été définis dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, est d'adopter une approche intégrée qui tienne compte de la corrélation entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) contribue à coordonner les efforts en matière de développement durable et de gestion de ces précieuses ressources, à tous les niveaux et pour tous les usages. L'eau étant une ressource de plus en plus rare et polluée, il est essentiel de trouver des compromis et des moyens de résoudre les conflits pour qu'elle soit distribuée et utilisée de manière efficace, durable et équitable¹. L'indicateur 6.5.1 sur la mise en œuvre de la GIRE soutient directement et indirectement la réalisation de nombreuses autres cibles des ODD, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre la pauvreté, de l'énergie, du climat, de l'environnement, du genre et de la paix², ainsi que toutes les autres cibles de l'ODD 6.

L'étape 2 en bref



Sur la base des défis liés à la GIRE signalés par chaque pays lors de l'évaluation périodique de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 menée sous l'égide des Nations Unies³, l'étape 2 du Programme de

¹ ONU Environnement, Progrès en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Base de référence mondiale pour l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 : degré de mise en œuvre de la GIRE. 2018.

² Programme des Nations Unies pour l'environnement, Progrès relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau. Série de rapports de suivi de l'ODD 6 – mise à jour de l'état de mise en œuvre de l'indicateur mondial 6.5.1 et besoins d'accélération. 2021.

³ Les conclusions des documents de référence et de la mise à jour 2020 peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://iwrmdataportal.unepdhi.org/>

soutien à l'ODD 6 GIRE est axée sur la formulation de réponses pertinentes pour renforcer les domaines dans lesquels les pays sont confrontés à des défis liés à l'eau. Pour ce faire, il convient d'élaborer une série d'interventions ciblées, conçues comme autant d'opportunités d'investissements. Au terme de l'étape 2, ces interventions devraient être prêtes à recevoir un financement afin de pouvoir être mises en œuvre au cours de l'étape 3⁴. Il convient de souligner que les trois étapes du Programme de soutien constituent trois volets distincts qui ne se déroulent pas nécessairement dans l'ordre. Cela signifie qu'une étape ne doit pas forcément être terminée pour pouvoir passer à la suivante. D'ailleurs, dans certains cas, plusieurs étapes peuvent se dérouler en parallèle.

L'objectif du Programme de soutien est d'appuyer les activités menées par les pays pour atteindre l'ODD 6.5 sur la mise en œuvre de la GIRE en tant que point d'ancrage pour accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau, pour finalement progresser vers le développement durable. En ce sens, le produit de l'étape 2 est **un plan d'action pour la GIRE**⁵, appelé à compléter le cadre de GIRE existant dans un pays, en s'alignant sur les priorités de développement plus larges, les ODD dans leur ensemble et le programme d'action climatique. Le contenu du plan d'action est expliqué plus en détail dans le document *2D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures*. Le plan d'action pour la GIRE doit être élaboré selon une approche multipartite et multisectorielle sensible au genre et suivre le processus suggéré ci-dessous.

En Afrique, les activités décrites dans le présent document sont mises en œuvre dans le cadre du **Programme d'appui aux investissements dans les ODD du Programme d'investissement pour l'eau en Afrique (AIP)** (voir <https://aipwater.org/sdg-investments/>).

L'étape 2, telle que décrite dans le présent document, contribue au module de travail 7 du programme de l'AIP sur les ODD, tandis que l'étape 3 contribue au module de travail 8.

Processus suggéré pour l'étape 2

Pour les pays pris en charge par le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, il existe une procédure distincte⁶ de demande d'aide pour l'étape 2, qui doit être achevée avant le lancement des activités formelles. Cette procédure comprend la demande officielle d'appui formulée par l'institution ou les institutions d'ancrage dans le pays, l'élaboration et l'approbation d'une note de cadrage et d'un budget, ainsi que la formalisation de démarches administratives. L'appropriation de cette procédure par cette ou ces institution(s) d'ancrage est essentielle pour créer des synergies avec les objectifs plus larges du pays en matière d'ODD ou de développement et pour garantir que les interventions aient des retombées au-delà de leurs seuls résultats immédiats, en contribuant aux autres processus en cours.

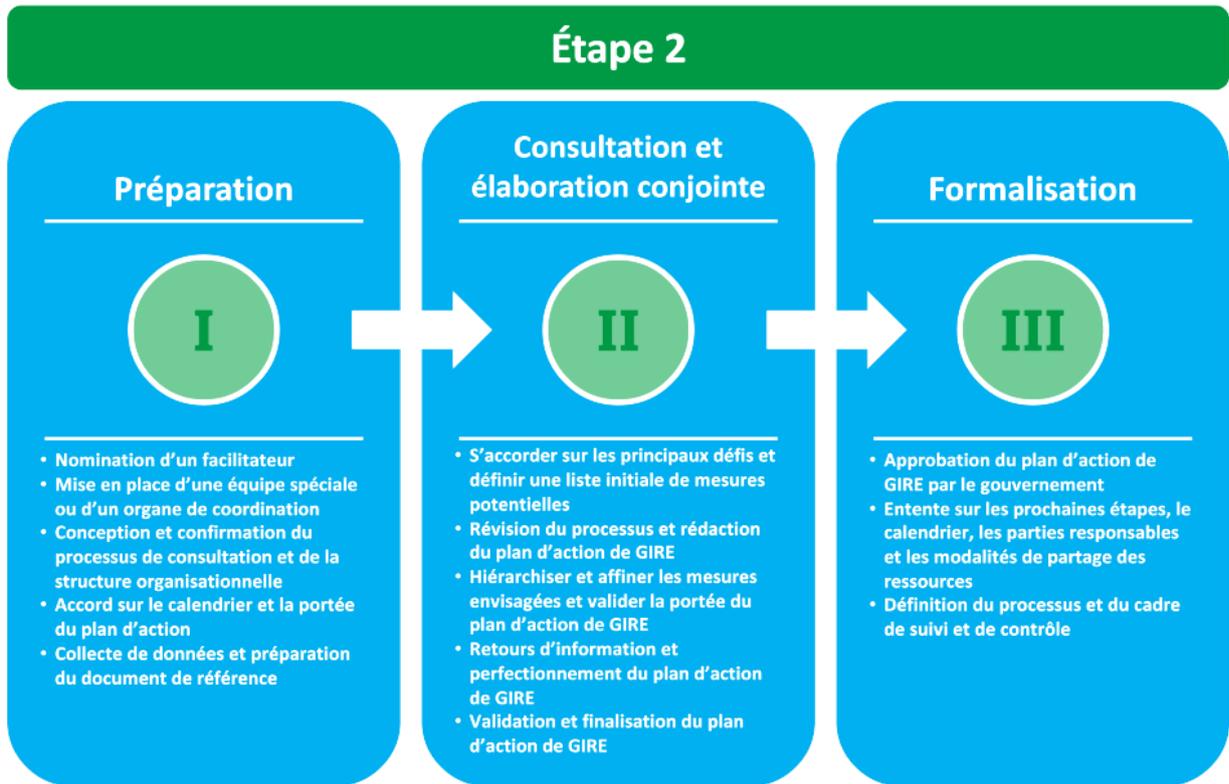
Même s'il est admis que le processus de l'étape 2 doit être adapté au contexte et aux circonstances de chaque pays, il devrait idéalement inclure certains aspects généraux. Voici une suggestion, fondée sur les dix premières expériences nationales⁷, quant à la manière d'organiser le processus formel.

⁴ En fonction de la nature et de la complexité des différentes actions définies au cours de l'étape 2, des travaux préparatoires plus poussés peuvent être nécessaires avant leur mise en œuvre complète. Investir dans ces travaux préparatoires pourrait faire partie de la préparation à la mise en œuvre, lors de la transition entre les étapes 2 et 3.

⁵ Le plan d'action de GIRE peut être désigné sous différents noms selon les pays, en fonction de ce qui est le plus approprié dans leur contexte national. Le nom générique utilisé pour désigner ces produits à l'échelle mondiale est « plan d'action de GIRE ».

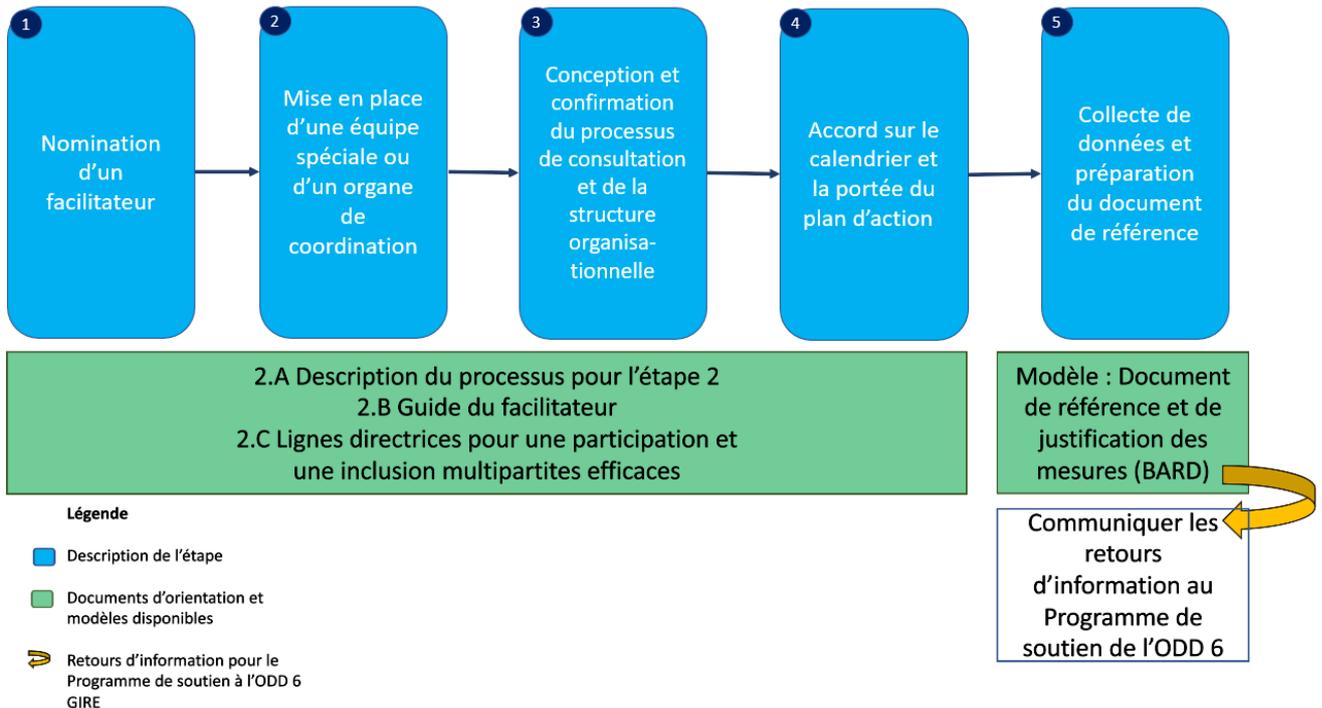
⁶ Veuillez contacter le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE pour en savoir plus sur la procédure de demande d'aide : sdg6iwrmsp@gwp.org.

⁷ Des informations sur les plans d'action existants sont disponibles sur [le site Internet du Programme de soutien](#).



Préparation

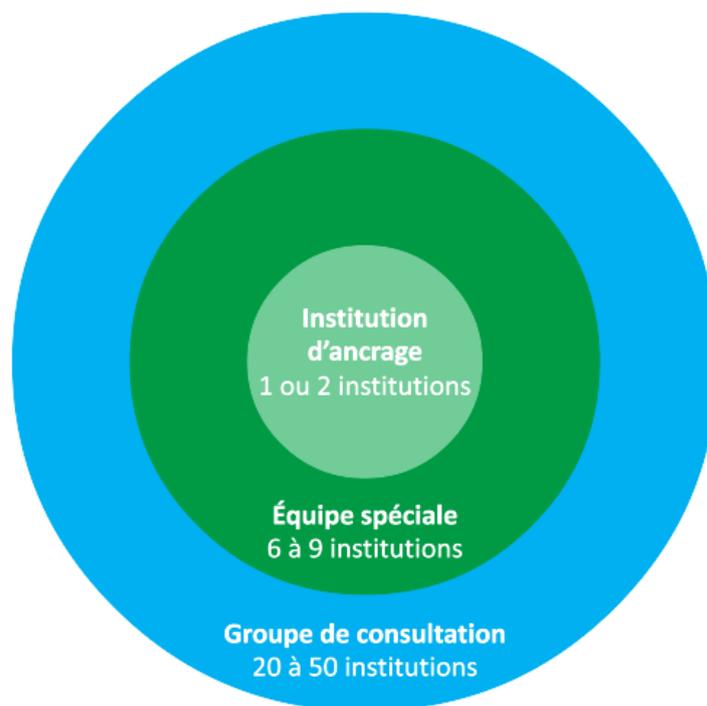
Ce paragraphe donne un aperçu de la *préparation*, la première sous-partie du processus relatif à l'étape 2.



- i. **Nomination d'un facilitateur** : une fois que la préparation a officiellement commencé, un facilitateur est habituellement désigné pour gérer le processus. Ce facilitateur sera chargé d'opérationnaliser la planification, d'organiser et de mettre en œuvre les consultations des parties prenantes lors du processus de l'étape 2, et peut également contribuer à l'élaboration du plan d'action pour la GIRE. La mission et les responsabilités exactes du facilitateur peuvent varier d'un pays à l'autre. Le document *2.B Guide du facilitateur* contient une suggestion de mandat pour cette fonction.
- ii. **Mise en place d'un groupe de travail ou d'un organe de coordination** : une fois que la *préparation* a officiellement commencé, l'institution ou les institutions d'ancrage doivent, idéalement, créer et diriger un groupe de travail ou un organe de coordination similaire pour superviser le processus d'élaboration conjointe du plan d'action pour la GIRE. Cette équipe spéciale doit être composée d'un petit nombre d'institutions (de 6 à 9, selon nous), telles que les ministères des finances et de la planification, des partenaires de développement, des donateurs et les plateformes de coordination pertinentes. Mobiliser ces partenaires à ce stade permet de s'assurer de leur soutien continu tout au long de l'étape 2 et, avec un peu de chance, de l'étape 3. Si un tel organe de coordination existe déjà dans le pays, il peut être utilisé pour ce processus.
- iii. **Élaboration et confirmation du processus de consultation et de la structure organisationnelle** : le réseau du Partenariat mondial pour l'eau soutient généralement les activités relevant de l'étape 2, ainsi que le processus de consultation et peut engager un facilitateur à cette fin (voir le document *2B. Guide du facilitateur* pour en savoir plus). Les **institutions d'ancrage** pertinentes doivent prendre les décisions finales concernant le processus et la structure organisationnelle de l'étape 2, en se fondant sur les commentaires formulés par toutes les parties prenantes. Vous trouverez ci-dessous une suggestion de structure simple pour l'étape 2. La composition du groupe de travail et la définition de l'institution ou des institutions d'ancrage sont décrites au paragraphe précédent. À ce stade, la liste détaillée des parties prenantes à consulter (qui constituent le **groupe de consultation**) doit également être rédigée et approuvée. Il importe que les parties prenantes invitées à participer au processus relèvent tant du secteur de l'eau que d'autres secteurs, y compris, mais sans s'y limiter, dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, du développement économique, de l'environnement, de l'aménagement urbain, de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques. Parmi les catégories de parties prenantes qu'il peut être intéressant d'inclure dans le groupe de consultation figurent notamment les institutions publiques nationales et infranationales⁸, les organisations non gouvernementales, les services publics de l'eau et de l'énergie, le secteur privé, les universités et centres de recherche, les agences des Nations Unies, les représentants des groupes vulnérables et marginalisés⁹, les parlementaires, les organismes internationaux de développement, la communauté des donateurs, etc. Il est également vivement conseillé d'inclure les institutions mandatées pour la réalisation des ODD et les autres acteurs responsables de l'accomplissement de leurs différentes cibles, afin de créer des synergies et d'assurer la cohérence entre les objectifs interdépendants. Les critères de participation au processus devraient tenir compte des dimensions de genre et d'âge, afin de garantir une représentation équitable des hommes et des femmes, ainsi que des jeunes et des personnes âgées, lors de la définition des priorités, afin que les interventions prévues ne laissent personne de côté.

⁸ Y compris les institutions publiques de financement et de planification et les autres institutions mandatées des secteurs concernés par les ressources en eau et qui ont une incidence sur celles-ci.

⁹ Selon les pays, ces groupes incluent par exemple des personnes appartenant à un genre spécifique, des jeunes, des communautés autochtones, des agriculteurs, des groupes confessionnels, des syndicats, etc. Le document 2C contient des orientations sur l'inclusion des parties prenantes.



- iv. **Accord sur le calendrier et la portée du plan d'action** : comme mentionné précédemment, un plan d'action pour la GIRE est un engagement pluriannuel partagé par plusieurs parties prenantes du pays pour faire progresser la mise en œuvre de la GIRE en tant que contribution à la réalisation des ODD liés à l'eau. Ce plan d'action doit toutefois être limité dans le temps et dans sa portée. En règle générale, un plan d'action comprend un ensemble de 10 à 15 interventions prioritaires qui peuvent être mises en œuvre dans un délai de 3 à 5 ans.
- v. **Collecte de données et préparation du document de référence** : il convient de réaliser une analyse de base afin de parvenir à une vision commune du contexte global de la GIRE. Celle-ci doit ensuite être résumée dans un document de référence qui peut s'appuyer sur le *modèle de document de référence et de justification (BARD)*, un modèle facultatif disponible sur demande.

Document de référence et de justification (BARD)

Le BARD vise à expliquer comment les mesures envisagées en matière de gouvernance de l'eau peuvent contribuer à améliorer les performances du système d'eau d'un pays. Ce document peut servir de point de départ et de justification pour l'étape 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE. Il définit les interventions possibles que les différentes parties prenantes pourraient considérer comme prioritaires pour faire progresser la sécurité hydrique dans le pays au cours des années à venir. Il contient des orientations sur : l'analyse du contexte, du fonctionnement et de la performance du système de l'eau du pays ; l'analyse fonctionnelle de la gouvernance de ce système ; et un cadre permettant de faire le lien entre la gouvernance et la performance afin de déterminer les principaux défis à relever au niveau de la gouvernance.

Que ce modèle soit utilisé ou non, l'analyse de référence doit tenir compte des éléments suivants :

- **le dernier bilan de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 sur la GIRE¹⁰** – il s'agit du point de départ pour l'identification des défis et des possibilités existants en matière de gouvernance des ressources en eau.
- **le rapport de consultation des parties prenantes¹¹**, si le Partenariat mondial pour l'eau a organisé un atelier à l'étape 1 dans le pays en 2017-2018 et/ou en 2020.
- **la cartographie/l'analyse des parties prenantes** (si disponible) pour recenser les principaux acteurs impliqués dans la gestion des ressources en eau, au niveau du pays/du bassin versant/local.
- **les politiques, plans et stratégies en vigueur en matière de gestion des ressources en eau, d'action climatique et de développement** – il s'agit du point de départ pour garantir la synergie avec les engagements nationaux et les initiatives en cours dans le pays (par exemple, les cadres, politiques et institutions de planification, les instruments de gestion, les financements existants dans le domaine de la GIRE, les programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques, les plans de renforcement de la résilience, les réformes institutionnelles en cours, etc.).
- **les autres politiques, plans, stratégies et priorités liés à l'eau** – il s'agit du point de départ pour l'identification des domaines dans lesquels une approche de GIRE pourrait donner lieu à des progrès significatifs ayant trait à l'eau (par exemple, l'assainissement, l'irrigation, la lutte contre les inondations et la sécheresse, la qualité de l'eau, les écosystèmes d'eau douce, etc.).
- **les études et évaluations pertinentes en matière de gestion de l'eau** – il s'agit du point de départ pour la production de données probantes solides concernant les défis et les priorités identifiés, ainsi que les mesures proposées (par exemple, les études hydrologiques, les évaluations des risques d'inondation, les rapports sur la qualité de l'eau, les évaluations des risques climatiques, etc.).
- **les données et informations pertinentes relatives au contexte du pays** (réserves disponibles de capital social, économique et environnemental, y compris celles relatives à la disponibilité des ressources en eau et aux infrastructures connexes, notamment les infrastructures naturelles).
- **les données pertinentes relatives au fonctionnement et à la performance du système d'eau** par exemple : 1) des *indicateurs d'entrée* tels que le volume d'eau prélevé par catégorie d'utilisation de l'eau, l'indice de stress hydrique, les investissements annuels dans les infrastructures liées à l'eau par catégorie d'utilisation de l'eau, le budget de fonctionnement du système de gestion des ressources en eau et la valeur créée par catégorie d'utilisation de l'eau, le volume d'eaux usées traitées par catégorie d'utilisation de l'eau, le volume d'eaux usées traitées réutilisées, le volume d'eau distribué non facturé, la surface irriguée/équipée, le taux de prélèvement (par catégorie d'utilisation de l'eau) dans les réserves aquifères fossiles/la surexploitation des aquifères ; 2) des *indicateurs de résultats*, tels que le bilan actuel d'autres indicateurs de l'ODD 6, les indicateurs pertinents relatifs aux coûts des catastrophes liées à l'eau, la valeur de la production de biens et de services liés à l'eau).

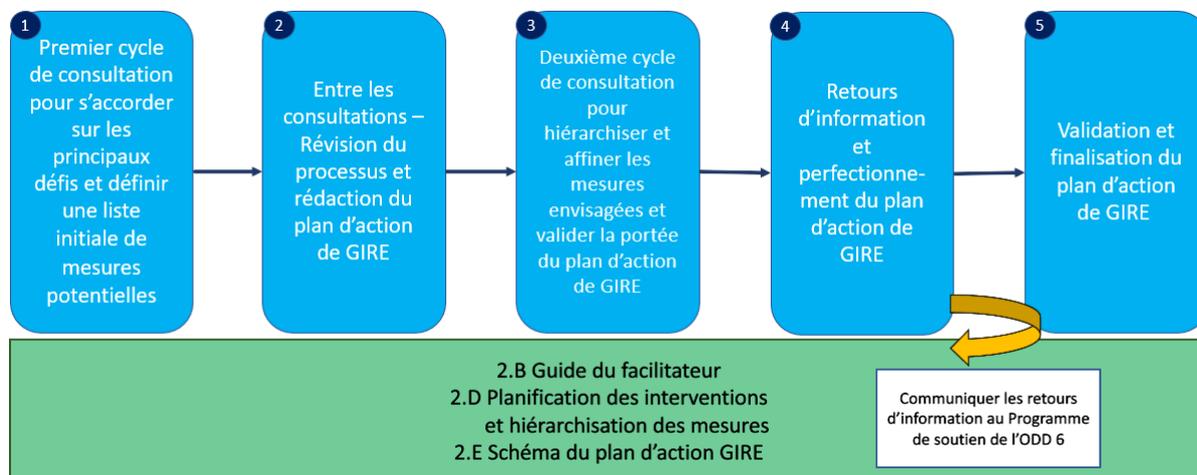
Cette analyse devrait aboutir à un **document de référence** que le groupe de travail se chargera d'étudier et d'approuver. Ce document sera ensuite utilisé comme référence par les participants pendant les consultations et l'élaboration du plan d'action pour la GIRE. Ce

¹⁰ Veuillez vous reporter à la page suivante : <http://iwrmdataportal.unepdhi.org/countrydatabase>.

¹¹ Veuillez vous reporter à la page suivante : <https://www.gwp.org/en/sdg6support/consultations/stage-1-activities/sdg-6.5.1-reporting-in-2020/>.

document de référence doit décrire les défis liés aux performances et à la gouvernance de la GIRE et indiquer les domaines qui devraient faire l'objet d'une attention accrue, en examinant autant que possible les causes profondes des obstacles. Il est suggéré de partager ce document avec le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE afin de faciliter sa révision et les retours d'informations.

Consultation et élaboration conjointe



Ce paragraphe donne un aperçu de la deuxième sous-partie du processus relatif à l'étape 2, à savoir *la consultation et l'élaboration conjointe*.

Étant donné que la GIRE se rapporte à de nombreuses cibles des ODD et à d'autres cadres de développement, il sera nécessaire de solliciter la contribution de multiples parties prenantes issues de divers secteurs et à plusieurs niveaux. Cela permettra une évaluation plus globale des avantages associés à la gestion des ressources en eau, des effets d'entraînement et des compromis possibles dans un éventail de domaines, tout en facilitant la définition conjointe d'interventions pertinentes. Des recommandations sur la constitution du groupe de consultation ont déjà été fournies dans ce chapitre, dans la sous-partie consacrée à la *préparation*.

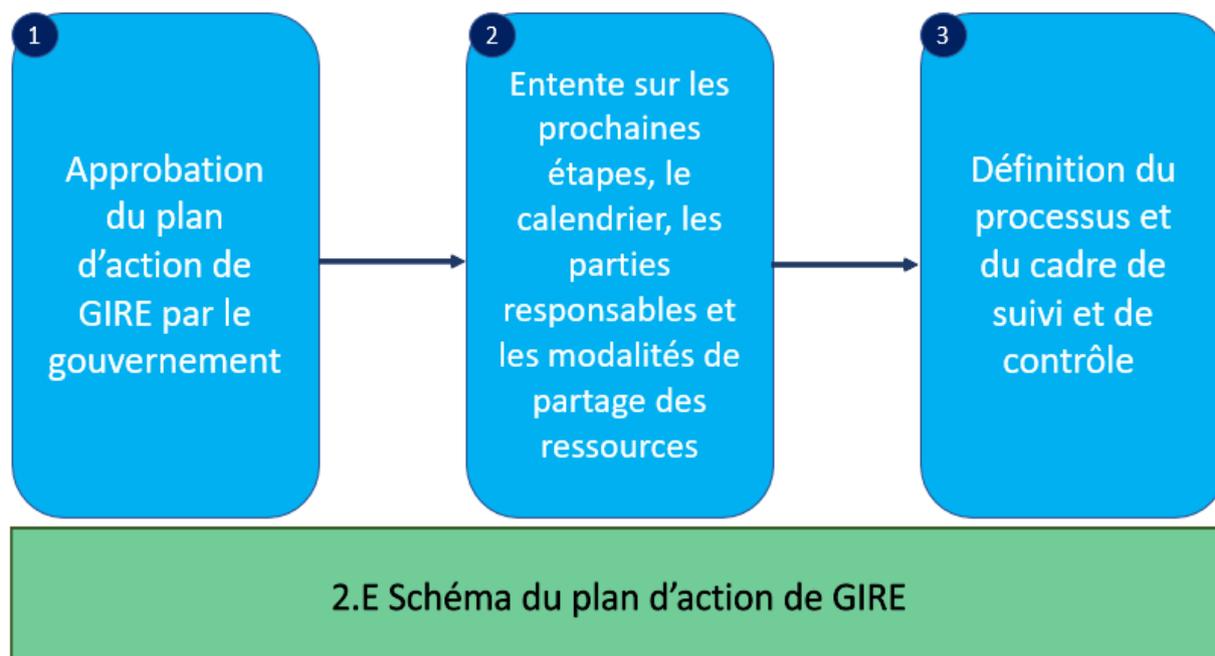
En règle générale, au moins deux ateliers ou consultations multipartites doivent être organisés au cours de l'étape 2, sous les auspices du gouvernement, et animés par l'équipe pays du Partenariat mondial pour l'eau et/ou le facilitateur engagé à cette fin, le cas échéant. Ces ateliers et consultations peuvent se dérouler soit en personne, soit en ligne et peuvent être de nature diverse (séances virtuelles en ligne, sondages en ligne, forums de discussion asynchrones, etc.), afin de favoriser une participation large et inclusive. De plus amples détails sur l'utilisation des moyens de consultation virtuels sont fournis dans le document 2C. *Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces*.

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE et ses partenaires se proposent également de participer au processus de consultation des parties prenantes. Par exemple, les pays qui souhaitent se concentrer sur la qualité de l'eau ou sur les écosystèmes aquatiques peuvent demander une présentation du PNUE sur le bilan des indicateurs 6.3.2 et 6.6.1 et les défis connexes dans ce pays.

- Premier cycle de consultation pour s'accorder sur les principaux défis et définir une liste initiale de mesures potentielles :** généralement, un premier atelier sert à présenter le document de référence, à recueillir les commentaires des différentes parties prenantes sur les défis liés à l'eau, à classer ces défis par ordre de priorité et à dresser une longue liste de mesures susceptibles de contribuer à les relever.

- ii. **Révision du processus et rédaction du plan d'action pour la GIRE** : le groupe de travail devra sans doute se réunir entre les différentes consultations ouvertes afin d'affiner le processus et d'examiner les contributions fournies par les parties prenantes en vue d'élaborer le projet de plan d'action pour la GIRE, conformément au document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE*
- iii. **Deuxième cycle de consultation pour hiérarchiser et affiner les mesures envisagées et valider la portée du plan d'action pour la GIRE** : un deuxième atelier ou une deuxième consultation pourrait être organisé(e) afin d'établir des priorités et étoffer les mesures envisagées, ainsi que pour confirmer la portée du plan d'action pour la GIRE. Le document 2D. *Planification des interventions et hiérarchisation des mesures* contient des explications plus détaillées sur la portée et la hiérarchisation suggérées des mesures.
- iv. **Retours et perfectionnement du plan d'action pour la GIRE** : une fois les interventions prioritaires énoncées, mais avant leur formalisation, il convient d'en faire part au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE afin de faciliter les retours d'informations et le partage d'expériences entre les pays, et d'identifier des possibilités supplémentaires d'étayer ces interventions. Le projet de plan d'action pour la GIRE doit ensuite être soumis à un groupe de travail pour examen, puis aux autres parties prenantes concernées. Le mécanisme d'examen et d'approbation peut varier selon les cas mais il doit être transparent pour les parties prenantes qui ont participé au processus.
- v. **Validation et finalisation du plan d'action pour la GIRE** : une fois que tous les commentaires supplémentaires des parties prenantes ont été reçus et examinés, le plan d'action pour la GIRE doit être finalisé en étroite coordination avec les membres du groupe de travail et les institutions d'ancrage, en vue d'obtenir l'approbation du plan d'action GIRE final par le groupe de travail et le groupe de coordination.

Formalisation



Cette section donne un aperçu de la troisième et dernière sous-partie du processus relatif à l'étape 2, à savoir la *formalisation*.

- i. **Approbation du plan d'action pour la GIRE par le gouvernement** : après approbation par le groupe de travail et le groupe de consultation, le gouvernement national doit officiellement approuver le plan d'action pour la GIRE pour faciliter sa mise en œuvre ultérieure. Le degré de formalisation institutionnelle requis dépend de la situation du pays en question, mais peut inclure la publication du plan dans les canaux ou les journaux officiels de l'État, son adoption officielle par les plateformes gouvernementales, ou tout autre moyen ratifiant le soutien politique au plan. Il peut également être officiellement approuvé par d'autres institutions qui s'engagent à soutenir sa mise en œuvre.
- ii. **Entente sur les prochaines étapes, le calendrier, les parties responsables et les modalités de partage des ressources** : pour assurer cette mise en œuvre, il est nécessaire de convenir des prochaines étapes, du calendrier, des parties responsables et des modalités de partage des ressources. Cela peut impliquer la signature de protocoles d'accord supplémentaires, d'ententes de collaboration ou d'autres documents contractuels. Le but est que les interventions prévues dans le plan d'action disposent du financement nécessaire à leur mise en œuvre dès la finalisation du plan d'action. Il est à espérer que le gouvernement pourra affecter officiellement des ressources budgétaires pour soutenir la mise en œuvre du plan qui pourra à son tour servir à obtenir un soutien financier extérieur. Le plan d'action pour la GIRE peut également contribuer à d'autres plans, programmes, documents de projet ou autres documents similaires existants, en y intégrant les activités de GIRE qui y sont énoncées. Il peut s'agir d'une contribution écrite officielle à un ODD en cours de réalisation ou à un processus de développement national, tel qu'un plan d'action plus large sur l'ODD 6, un plan national d'adaptation, des contributions déterminées au niveau national (CDN), des plans de développement territorial, etc. Ces mécanismes peuvent à leur tour contribuer à réunir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action. Une fois complété et approuvé par les institutions d'ancrage, le plan d'action de GIRE doit être communiqué au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE qui le publiera sur son site Internet pour promouvoir les mesures adoptées et partager les résultats, en incluant notamment chaque intervention dans l'outil de recherche de plans d'action pour la GIRE. Le plan d'action pour la GIRE peut être rédigé dans la principale langue parlée du pays, accompagné d'un résumé en anglais (voir le modèle figurant à l'annexe du document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE*).
- iii. **Définition du processus et du cadre de suivi et de contrôle** : pour être couronnée de succès, la mise en œuvre du plan d'action pour la GIRE doit reposer sur une méthode claire et structurée de suivi, d'évaluation et de communication des progrès avec toutes les parties prenantes intéressées. Un plan réussi garantira également la responsabilisation à l'égard des investissements réalisés. Des conseils supplémentaires sont fournis dans le document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE* et ses modèles connexes. L'intégration d'une approche de GIRE dans les processus de gouvernance liés à l'eau peut se faire à moyen ou long terme. Selon le type de changement de gouvernance visé, il est donc possible que les résultats ne se matérialisent pas pendant la période d'intervention initiale. En ce sens, les pays sont encouragés à profiter de l'occasion offerte par le contrôle et les rapports périodiques sur l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 pour assurer le suivi de leur plan d'action. Cependant, les pays sont également invités à réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'action en utilisant des processus et des cadres existants ou nouvellement conçus, mieux adaptés aux spécificités de leur situation, aux ressources dont ils disposent et à leurs domaines d'intervention prioritaires. Cela peut également inclure le suivi de l'indicateur 6.5.1 au niveau infranational, ou au niveau régional ou continental. Il est nécessaire d'assurer la compatibilité entre les différents systèmes de suivi utilisés pour contrôler les progrès réalisés dans le domaine de la GIRE, le plan d'action pour la GIRE et, plus généralement, les ODD liés à l'eau.

Rôles et responsabilités suggérés

Acteur	Rôle/responsabilité
Institution(s) d'ancrage : 1 à 2 institution(s) publique(s), y compris le ministère mandaté pour l'indicateur 6.5.1	<ul style="list-style-type: none"> prise en charge globale du processus coordination avec le groupe de travail et le groupe de consultation, les autres institutions publiques et les processus en cours dans le pays et/ou la région présidence du groupe de travail organisation officielle des ateliers de consultation doit idéalement engager des ressources budgétaires pour soutenir la mise en œuvre de certaines des mesures prioritaires
Équipe spéciale : 6 à 9 parties prenantes clés du pays	<ul style="list-style-type: none"> supervise la préparation du plan d'action pour la GIRE et l'approuve. apporte sa contribution aux ateliers de consultation et autres mécanismes de participation des parties prenantes. peut contribuer financièrement au processus de l'étape 2 et/ou à la mise en œuvre de certaines des mesures prioritaires
Groupe de consultation : 20 à 50 parties prenantes pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> est invité à examiner le document de référence et à formuler, le cas échéant, des commentaires le concernant. apporte sa contribution à la liste initiale des interventions possibles en matière de GIRE et à l'orientation générale du plan d'action pour la GIRE. participe à la hiérarchisation des interventions en vue d'en dresser la liste définitive. cherche à synchroniser ses propres activités, études et analyses avec les interventions prioritaires en matière de GIRE, afin d'en soutenir la mise en œuvre.
Partenariat mondial pour l'eau : Partenariats régionaux ou nationaux pour l'eau ou groupe de partenaires (selon le cas)	<ul style="list-style-type: none"> liaison entre le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE et les institutions d'ancrage dans chaque pays recensement et mobilisation des principales parties prenantes et des structures de coordination préparation et organisation des ateliers ou autres consultations avec les parties prenantes recrutement et gestion des appuis externes, tels que des facilitateurs ou d'autres consultants soutien au processus global et à l'élaboration du plan d'action pour la GIRE
Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE : PNUE, GWPO, PNUE-DHI, Cap-Net	<ul style="list-style-type: none"> coordonne l'échange de connaissances entre les pays et l'établissement de rapports sur les enseignements tirés. élabore et distribue des supports de connaissances sur mesure pour aider les intervenants au niveau des pays. (si nécessaire et disponible) alloue un financement à effet catalyseur pour soutenir les activités de l'étape 2. examine la liste des interventions prioritaires et l'ébauche du plan d'action pour la GIRE et formule des commentaires à leur sujet. fait la promotion du plan d'action pour la GIRE finalisé à travers ses propres canaux de communication.

Calendrier de l'étape 2 fourni à titre indicatif

Il n'y a pas de calendrier standard pour la mise en œuvre de l'ensemble du processus de l'étape 2, étant donné qu'il dépend des besoins et des circonstances de chaque pays. Cependant, en se fondant sur les expériences passées, il convient d'envisager que l'étape 2 dure de 6 à 9 mois. Voici un calendrier indicatif pour ce processus :

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9
Préparation									
Nomination d'un facilitateur									
Mise en place de l'équipe spéciale/organe de coordination									
Conception/confirmation du processus et de la structure organisationnelle									
Accord sur le calendrier et la portée du plan d'action									
Collecte de données et préparation du document de référence									
Consultation et élaboration conjointe									
1 ^{re} consultation des parties prenantes (s'accorder sur les principaux défis, définir une liste initiale d'interventions)									
Révision du processus et rédaction du plan d'action de GIRE									
2 ^e consultation des parties prenantes (hiérarchiser et affiner les interventions, valider la portée du plan d'action)									
Retours d'information et perfectionnement du plan d'action									
Validation et finalisation du plan d'action									
Formalisation									
Approbation du plan d'action par le gouvernement									
Entente sur les prochaines étapes, le calendrier, les parties responsables et les modalités de partage des ressources									
Définition du processus/cadre de suivi et de contrôle									

Budget

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est à la disposition des pays pour les accompagner dans leurs efforts de conception et de mise en œuvre des interventions de GIRE. Sur demande, il peut leur fournir jusqu'à 20 000 € pour faciliter la réalisation de l'étape 2. Ce processus doit être cofinancé par le budget de l'État et/ou des financements à l'échelle locale, pour un montant au moins égal à la somme maximale fournie par le Programme de soutien pour l'étape 2 (soit 20 000 €). Ce financement peut se faire en nature ou en espèces. Il doit être mentionné dans la procédure de demande d'aide et faire l'objet d'un rapport après la finalisation de l'étape 2. Cela signifie que le coût global de mise en œuvre de l'étape 2 pourrait s'élever à environ 40 000 €, bien que ce chiffre varie en fonction du coût relatif des activités dans chaque pays, selon que le processus se déroule en présentiel et/ou en ligne, etc.

Si le montant demandé au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est inférieur à 20 000 € pour l'étape 2, la différence entre le montant demandé et ces 20 000 €, plus 15 000 € supplémentaires, peuvent être mis à disposition du pays sur demande pour soutenir la mise en œuvre de l'étape 3. Cette demande doit être effectuée une fois l'étape 2 finalisée. Dans ce cas, la mise en œuvre de l'étape 3 doit elle aussi être cofinancée par des moyens nationaux à hauteur du même montant ou plus. De cette manière, le Programme de soutien peut fournir un maximum de 35 000 € combinés pour les étapes 2 et 3, ce qui implique un financement total d'au moins 70 000 €.

Exemple de financement pour les étapes 2 et 3

Le pays X demande 16 000 € au Programme de soutien pour l'étape 2, en engageant au moins le même montant (16 000 €) pour cette étape. À l'issue des activités de l'étape 2, et si nécessaire, le Programme de soutien peut fournir jusqu'à 19 000 € pour faciliter la mise en œuvre de l'étape 3 (soit 4 000 € non utilisés de l'étape 2 plus 15 000 € supplémentaires), le pays devant contribuer au moins à hauteur du même montant (19 000 €) à l'étape 3, en espèces ou en nature.

Le soutien financier sera canalisé à travers le réseau du Partenariat mondial pour l'eau, notamment par ses partenariats régionaux pour l'eau, ses partenariats nationaux pour l'eau et/ou des groupes de partenaires organisés. La procédure de demande d'aide et les critères y afférents sont disponibles sur demande auprès du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org.

Dossier d'accélération de la GIRE

Une série de documents d'orientation et de modèles ont été mis au point en vue d'aider les pays à appliquer la méthodologie énoncée dans la présente description du processus. Désigné sous le nom de « dossier d'accélération pour la GIRE », cet ensemble de supports est composé des documents suivants :

2A Description du processus – décrit le but et le processus d'élaboration d'un plan d'action pour la GIRE. Ce document présente des concepts et des méthodes importants pour parvenir à un processus durable.

2B Guide du facilitateur – il s'agit d'un document de base orientant l'embauche du facilitateur qui sera chargé de gérer le processus. Il décrit en détail les principaux livrables et activités attendus du facilitateur et peut être annexé à son contrat.

2C Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces – compte tenu de la nature multipartite des consultations, ce document contient des orientations pour choisir de manière adéquate les parties prenantes qui seront appelées à participer aux consultations.

2D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures – décrit les détails relatifs au plan d'action et donne des conseils utiles pour classer les interventions par ordre de priorité.

2E Schéma du plan d'action de l'ODD6 GIRE – pour faciliter la préparation du plan d'action, chaque section comporte des indications sur l'orientation suggérée, susceptible de simplifier la mise en œuvre ultérieure des interventions choisies.

Enfin, par l'intermédiaire d'un cours en ligne, le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE dispense des conseils plus approfondis fondés sur le cadre d'accélération.

Cours en ligne sur la planification des interventions de GIRE – Disponible sur le campus virtuel Cap-Net à partir de juin 2022, ce cours passe en revue les bases de la planification des interventions pour la GIRE et décrit des techniques utiles pour la facilitation, la négociation et la mise en œuvre de projets, etc. Le cours est gratuit et accessible à toute personne intéressée. Le lien vers le cours sera mis en ligne dès qu'il sera prêt.

Le dossier d'accélération pour la GIRE sera mis à jour régulièrement, en se fondant sur l'expérience acquise au cours de sa mise en œuvre. Veuillez faire part de tout commentaire ou toute suggestion contribuant à l'amélioration du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE à ses coordonnateurs à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org.

Aidez le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE !

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE nécessite lui aussi un appui financier supplémentaire pour contribuer à ce processus et aider davantage de pays. Les donateurs intéressés sont priés d'écrire à l'adresse sdg6iwrmsp@gwp.org pour obtenir plus d'informations sur la manière dont ils peuvent contribuer au succès du Programme de soutien.

Définitions clés

Dans le présent document, certains termes clés employés ont une signification particulière dans ce contexte. En vue de clarifier certains de ces termes clés, nous vous invitons à lire les définitions suivantes :

- **Plan d'action pour la GIRE** : un engagement pluriannuel partagé par plusieurs parties prenantes pour faire progresser la mise en œuvre de la GIRE, comportant un nombre limité de mesures prioritaires. Le nom exact de ce document peut varier d'un pays à l'autre.
- **Interventions (ou mesures) prioritaires** : des possibilités d'investissement ambitieuses susceptibles d'attirer des financements et un soutien de la part du secteur public, du secteur privé et des donateurs internationaux. Les « interventions » peuvent être des projets, des programmes, des réformes ou toute autre initiative pertinente qui utilise une approche de GIRE, sur tout aspect lié à la théorie et à la pratique de la GIRE.
- **Investissements** : le temps et/ou les autres ressources financières ou non financières engagées par une organisation ou une personne lorsqu'elle s'attelle à une intervention donnée.
- **Institution d'ancrage** : l'organisme ou les organismes public(s) clé(s) au sein du gouvernement national, généralement l'organisme chargé de la gestion des ressources en eau, qui dirigera les processus des étapes 2 et 3. Cela devrait inclure l'institution chargée de rendre compte des progrès réalisés par rapport à l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6.
- **Groupe de travail** : un organe de coordination comptant un nombre limité de membres avec lequel le plan d'action pour la GIRE est élaboré. Outre l'institution ou les institutions d'ancrage, il peut s'agir, par exemple, des ministères des finances et de la planification, des partenaires de développement, des donateurs et des plateformes de coordination pertinentes.